

La Formation à l'INRAE



Réaction à la lettre de cadrage de la FTLV pour 2026 - Formation Tout au Long de la Vie -

Une lettre relative aux priorités de formation diplômante 2026 a été diffusée fin décembre 2025. Pour nos organisations syndicales représentatives, ces consignes sont problématiques sur le fond et la forme. Contrairement à ce qui y est affirmé, les représentants du personnel n'ont jamais été associés à la définition ni à la validation des plafonds budgétaires. Cette note, élaborée unilatéralement par la DRH, n'a été ni discutée ni validée en commission FTLV. Sa diffusion constitue un passage en force.

Les plafonds imposés sont injustifiés au regard de la baisse annoncée de 3 % du budget. Ils entraîneront mécaniquement une multiplication des refus pour des motifs financiers et une autocensure massive des agents, bien au-delà des économies recherchées.

Nous dénonçons :

- des plafonds rigides et inadaptés, sans possibilité de dérogation : **11 000 € max et 1 seule formation sur toute la carrière**
- des montants insuffisants et inégalitaires : **11 000/5 000/3 000 € selon le type de réinvestissement**
- l'exigence irréaliste d'un cofinancement de **30 % par les unités ou les départements**
- une différenciation injustifiable des formations citoyennes selon leur nature : **5 000 ou 2 000 €**
- ainsi qu'une mise en concurrence inacceptable entre la VAE et les formations diplômantes.

Nous exigeons

- un budget spécifique pour les agents en reclassement ou en emploi contraint
- une attention particulière pour les agents en difficulté avec leur hiérarchie (CD, PC ou Dus) et/ou suivis par la CASC
- la prise en compte réelle des agents contractuels dans le budget FTLV
- des plafonds modulables et soutenables avec un plafond unique pour les formations diplômantes et pour les formations citoyennes
- ainsi qu'une reconnaissance des contraintes des agents hors métropole.

Nous demandons pour cette instance un véritable dialogue social.

Cette note s'inscrit à l'opposé du [décret 2022-1043 du 22 juillet 2022](#) relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents tout au long de la vie qui définit les modalités de mise en œuvre de mesures relatives au renforcement de la formation et l'accompagnement des agents publics afin de favoriser leur évolution professionnelle.

Avec une enveloppe de 320 000 €, il est possible de financer l'ensemble des dispositifs de formation sur la base de critères qualitatifs, professionnels et humains, comme cela a toujours été fait en commission FTLV.

La formation, c'est miser sur l'avenir de l'INRAE et la performance de ses collectifs.

La formation est un droit et un pilier du parcours professionnel des agents ; elle est un levier fort pour développer la sûreté et le bien-être au travail, la pertinence scientifique et techniques des collectifs et leur adaptabilité aux contraintes socio-techniques. Elle engage la responsabilité de l'employeur et ne peut être pilotée uniquement par des logiques budgétaires.

Les représentants du personnel CFDT, CGT et Sud-Recherche

[Lire la version complète lue en séance](#)

Contacts syndicats : cgt@inrae.fr - cfdtinra@inrae.fr - sudinrae@inrae.fr